

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	13

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de Mme DUMONT-DESEIGNE), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Yves ENGRAND, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de Mme NOEL), Bernard ROBACHE (suppléant de M. COUSIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DUMONT-DESEIGNE (suppléée par M. BEGUE), Brigitte MARCQ (suppléée par Mme HAVART), Corinne NOEL (suppléée par M. Robert PILLE), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Gérard GREMAT, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par Mme FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Emmanuel AGIUS

T1-03-2023 : CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME REFASHION – FILIERE « TEXTILES, LINGES, CHAUSSURES (T.L.C.) » – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel AGIUS, Vice-président

La filière R.E.P. (Responsabilité Élargie du Producteur) des Textiles, Linges, Chaussures (T.L.C.) a été créée en 2008. Elle dispose d'un éco-organisme, REFASHION (ex-Eco-TLC), qui assure les obligations des metteurs sur le marché en matière de traitement des déchets issus de leurs produits. Cette filière est réglementée par les articles L. 541-10-27 et R. 543-214 à R. 541-219 du Code de l'Environnement.

Le cahier des charges, annexé à l'arrêté du 23 novembre 2022 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2023, a pour ambition d'améliorer les performances de la filière R.E.P. des T.L.C.

Il dessine une nouvelle feuille de route pour la période 2023-2028 et poursuit les finalités suivantes :

- concevoir des textiles plus durables, plus respectueux de l'environnement et fabriqués à partir de textiles recyclés,
- développer la collecte des textiles usagés, notamment dans les territoires où elle fait défaut aujourd'hui,
- financer le tri des textiles usagés collectés,
- développer le réemploi et la réutilisation en France,
- favoriser la réparation des textiles en réduisant le coût de la réparation des textiles,
- contribuer au développement du recyclage des textiles non réutilisables.

Accusé de réception en préfecture
230321-T1-03-2023-DE
Date de transmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Le contrat territorial pour la période 2023-2028 concernant les T.L.C. a pour objet la prise en charge opérationnelle des déchets par REFASHION ainsi que le versement de soutiens financiers pour les actions de communication effectuées sur le territoire.

Afin de fixer le cadre juridique et financier entre REFASHION et le SEVADEC, il est nécessaire de conclure une convention.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 9 mars 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention avec REFASHION,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette dernière et les documents y afférents.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC

BR 20
62101 PALAIS CEDEX

